

PORTRAIT DE TERRITOIRE : ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

Val d'Ille-Aubigné

Nombre de communes : 19

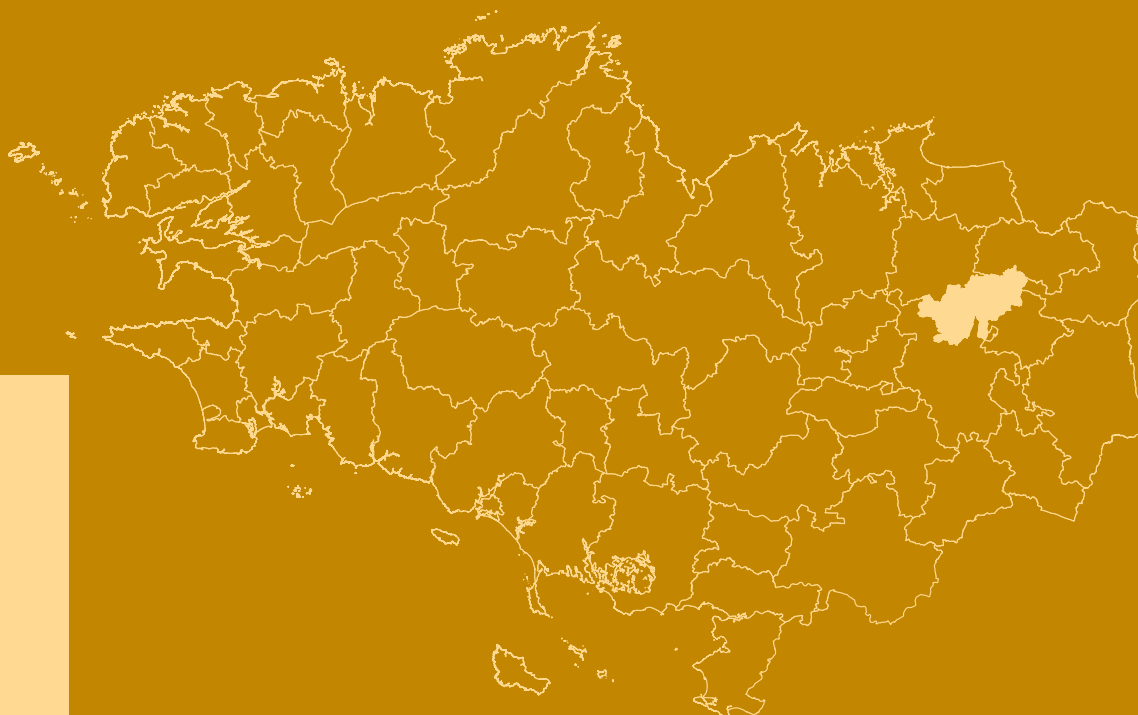
Superficie : 300 km²

Population : 38 519 habitants en 2021 (+ 17 % depuis 2011)



Édition 2025

02 Changement climatique
03 Énergie
04 Biomasse
04 Patrimoine naturel
05 Déchets
06 Eau
07 Paysages
07 Risques technologiques
07 Consommation foncière



Contexte

Ce portrait donne un aperçu de l'état de l'environnement sur votre territoire. Pour consulter nos méthodologies, découvrir d'autres indicateurs et comparer votre territoire, rendez vous sur l'observatoire local de l'environnement : ole.bretagne-environnement.fr

Changement climatique

Val d'Ille-Aubigné dans une France à + 4°C en 2100

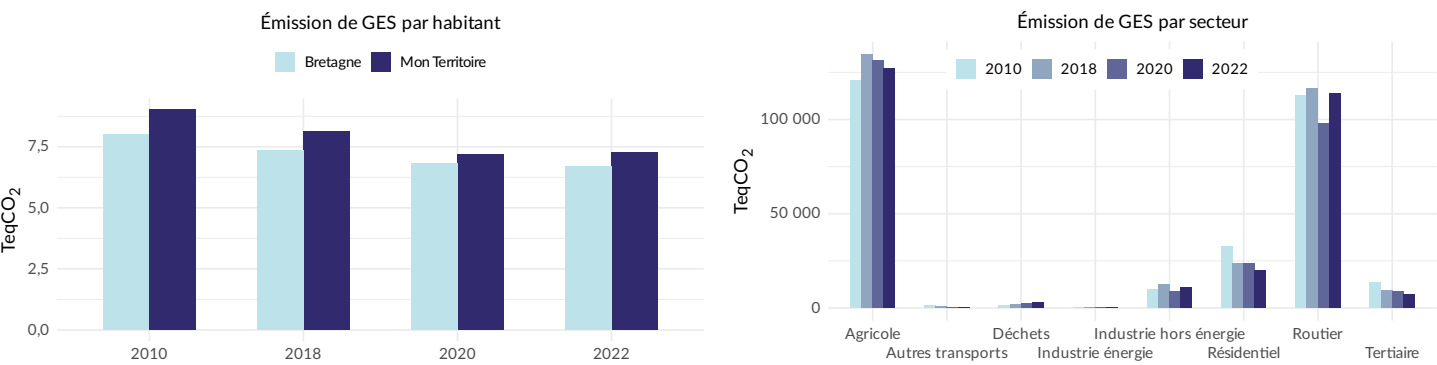
		CLIMAT DE RÉFÉRENCE 1976-2005	DANS UNE FRANCE À + 4°C en 2100
	Nombre de journées très chaudes par an (> 30°C)	4 jours	+ 15 jours
	Nombre de jours de gel par an	30 jours	- 19 jours
	Cumul de précipitations en été	143 mm	- 26 %
	Évapotranspiration potentielle cumulée par an	678 mm	+ 16 %
	Nombre de jours avec un risque significatif de feu de végétation à l'année	1 jour	+ 5 jours
	Nombre de jours avec sol sec à l'année	143 jours	+ 22 jours

 + 4°C en France en 2100, selon la trajectoire de l'État (TRACC : trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique).
Source : DRIAS Climat - 2024

Émission de gaz à effet de serre (GES)

- 3 %

Évolution des émissions de GES sur la période 2010 - 2022 (- 11 % en Bretagne)



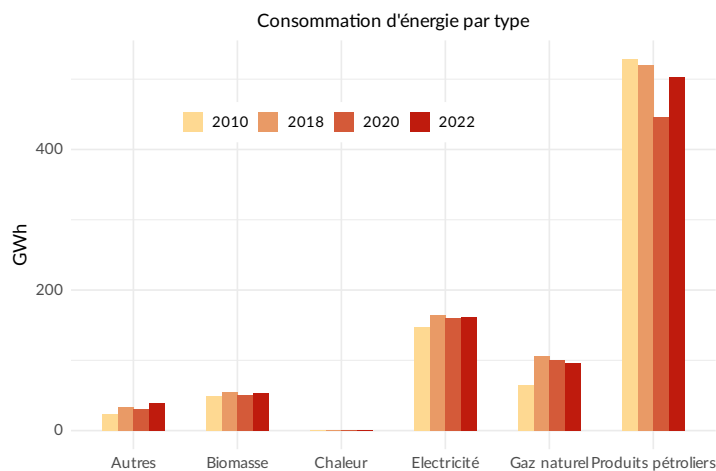
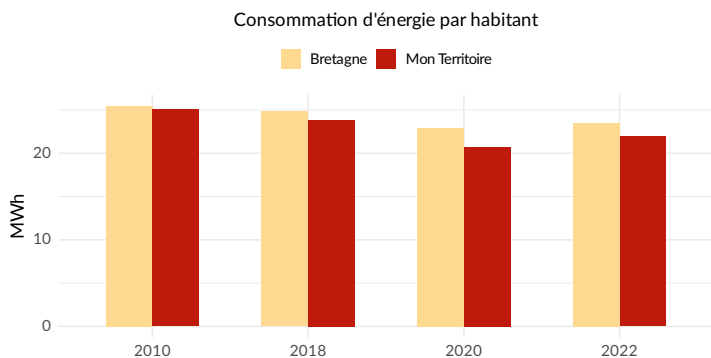
 L'année 2020, marquée par la crise sanitaire, est atypique pour la plupart des territoires. Les évolutions constatées en 2020 ne reflètent pas toutes une tendance de long terme, en particulier concernant le secteur routier. Source : Inventaire Spatialisé des Émissions Atmosphériques V6 (Air Breizh)

Énergie

Consommation d'énergie^[1]

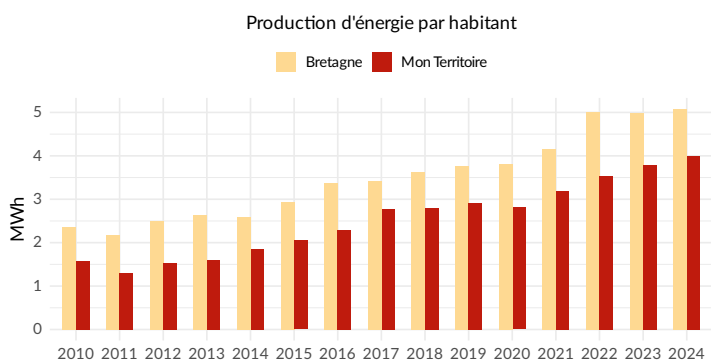
+ 5 %

Évolution des consommations d'énergie sur la période 2010 - 2022 (- 1 % pour la Bretagne)



L'année 2020, marquée par la crise sanitaire, est atypique pour la plupart des territoires. Les évolutions constatées en 2020 ne reflètent pas toutes une tendance de long terme. [1] Consommation d'énergie totale non corrigée des variations climatiques, regroupant les produits pétroliers, l'électricité, la chaleur, la biomasse. Source : Inventaire Spatialisé des Émissions Atmosphériques V6 (Air Breizh)

Production d'énergie

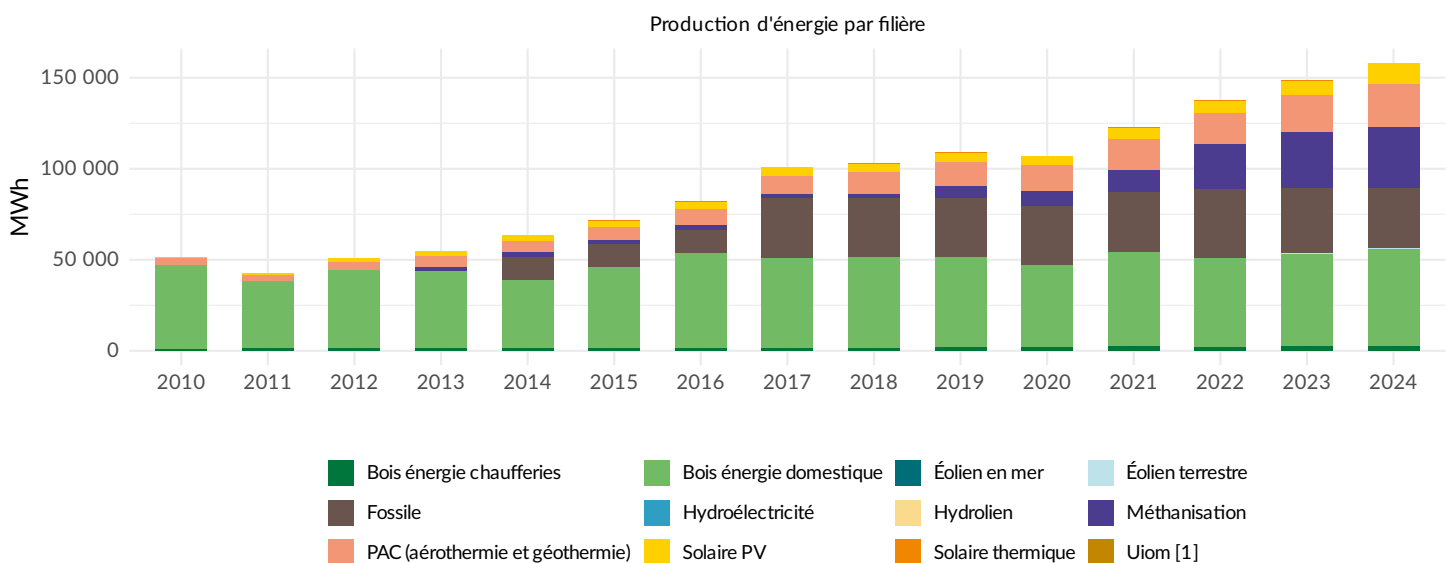


79 %

Part des énergies renouvelables (EnR) dans la production totale du territoire en 2024

x 4,2

Évolution de la production d'énergie du territoire sur la période 2000 - 2024



[1] Unité d'Incinération des Ordures Ménagères. Sources : ADEME, AFPG, Agence ORE, AILE, Association Météo Bretagne, Brest Métropole, CEREN, DREAL, EDF, EDF SEI, Enedis, Fibois, GRDF, GRT Gaz, INSEE, Observ'ER, ODRE, OEB, Registre ICPE, Rennes Métropole, SDES, SINOE, Solagro, Uniclina

Biomasse

Gisement de biomasse bocagère en 2020

1 504 km

linéaire bocager potentiellement mobilisable^[1]

14 437 m³/an

production biologique bocagère^[2]

8 271 m³/an

récolte potentielle du linéaire bocager^[3]

Gisement de biomasse forestière en 2020

2 583 ha

surface forestière

17 434 m³/an

production biologique forestière^[2]

3 858 m³/an

récolte potentielle de bois-énergie^[3]

 [1] Linéaire de haies considérées comme faisant réellement parties du capital d'exploitation. [2] La production biologique (m³/an) est la croissance annuelle des arbres du linéaire bocager ou de la forêt. [3] La récolte potentielle du linéaire bocager ou de bois-énergie (m³/an) est définie comme le volume exploitable pour les usages potentiels de bois-industrie et bois-énergie, permis par la ressource bocagère ou forestière d'un territoire. Sources : IGN, ADEME

Patrimoine naturel

État des milieux

33,1 %

du territoire couvert en végétations naturelles et semi naturelles

7,8 %

du territoire couvert en végétations caractérisant des forêts

8 %

du territoire couvert en végétations caractérisant des haies et talus

0,04 %

du territoire couvert en végétations caractérisant des landes et tourbières

4 %

du territoire couverte en végétations caractérisant des zones humides

1/3

niveau de naturalité du territoire sur un gradient de 0 à 3^[1]
Bretagne = 1/3

 [1] La naturalité est une synthèse de différentes notions dont la fragmentation des milieux naturels et le niveau d'anthropisation (hémérobie) de l'ensemble du territoire. Valeur > 2,5 = forte naturalité de l'espace concerné ; < 0,5 = faible naturalité. Source : Cartographie des grands types de végétation - Conservatoire botanique national de Brest, 2020

Préservation du patrimoine naturel

0,5 %

du territoire couvert par des réglementations^[1], maîtrise foncière ou contractualisation^[2] en faveur du patrimoine naturel terrestre
Mediane des EPCI : 4,1 %

0,1 %

du territoire couvert par des réglementations^[1] ou maîtrise foncière en faveur du patrimoine naturel terrestre
Mediane des EPCI : 0,8 %

0,3 %

des milieux naturels et semi naturels couverts par des réglementations^[1] ou maîtrise foncière en faveur du patrimoine naturel terrestre
Mediane des EPCI : 2,1 %

1,8 %

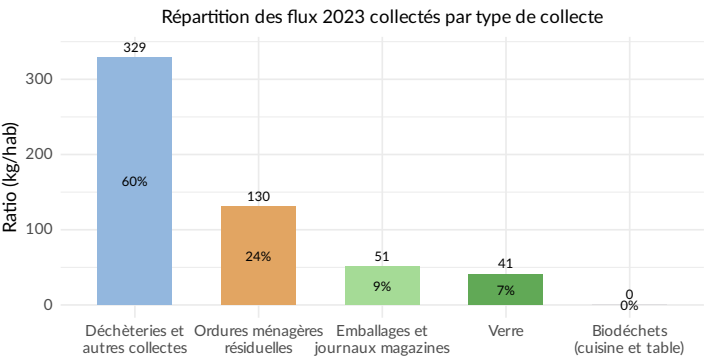
des ZNIEFF^[3] couverts par des réglementations^[1] ou maîtrise foncière en faveur du patrimoine naturel terrestre
Mediane des EPCI : 9,6 %

 [1] Réserves, arrêtés de protection, espaces naturels sensibles (ENS), etc. [2] Natura 2000, conservatoire de l'espace du littoral (CEL). [3] Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Sources : Conservatoire de l'espace du littoral, Conseils départementaux 22, 29, 35 et 56, Conseil régional de Bretagne, Dreal Bretagne, Office national des forêts, UNESCO

Déchets

Attention, les données exploitées ici sont issues d'une territorialisation de données fournies par : SMICTOM Valcobreizh / SMICTOM du Pays de Fougères

Collectes de déchets ménagers et assimilés (DMA) par le service public de gestion des déchets (SPGD)



PLPDMA

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés : En cours depuis 2019 et 2022 (2 PLPDMA sur le territoire)

ECT

Extension des consignes de tri à tous les plastiques : Déploiement entre 2012 et 2023

TI

Tarification incitative : Oui, redevance incitative en place

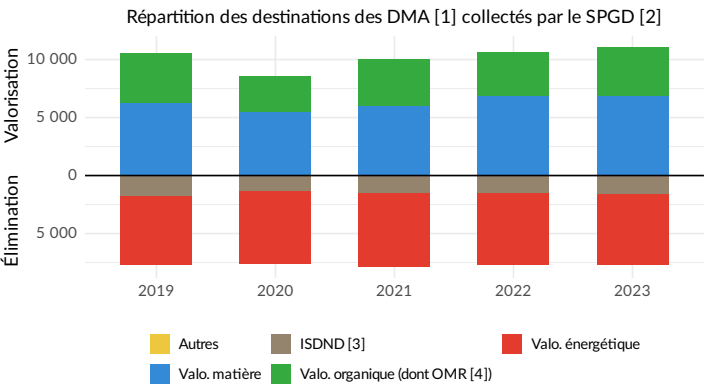
Sources : ADEME, Citeo, collectivités exerçant une compétence déchets (Déclarations Sinoe®)

Positionnement par rapport aux objectifs régionaux de production^[1]

-20% de végétaux en 2030 par rapport à 2016			-25% de DMA hors végétaux en 2030 par rapport à 2016		
		Mon territoire	Région		
		Mon territoire	Région		
2016	116 kg/hab.	162 kg/hab.	462 kg/hab.	521 kg/hab.	
2023	108 kg/hab.	155 kg/hab.	444 kg/hab.	525 kg/hab.	
Evolution 2016 - 2023	-7.2%	-4.7%	-3.8%	+0.7%	
Objectif 2030	93 kg/hab.	130 kg/hab.	346 kg/hab.	391 kg/hab.	

[1] L'objectif national d'une baisse de 15 % de DMA en 2030 par rapport à 2010, fixé dans le 1er paragraphe de l' article L541-1 du Code de l'environnement, est décliné dans le PRPGD breton en dissociant les végétaux (objectif - 20 % en 2016 par rapport à 2030) du reste des DMA (objectif - 25 % en 2016 par rapport à 2030). Ces objectifs s'appliquent à l'échelle régionale, l'échelle locale est à titre informatif. Sources : collectivités exerçant une compétence déchets (Déclarations Sinoe®)

Positionnement par rapport à un objectif de valorisation



59,1 %

Objectif de 65 %^[5] de valorisation des déchets non dangereux non inertes non atteint en 2023
2010 : 14 792 t. dont 47,4 % ont été valorisées
2023 : 18 739 t. dont 59,1 % ont été valorisées

La valorisation matière fait toutefois l'objet de refus de tri.

31,1 %

de refus de tri pour les collectes sélectives (emballages et journaux magazines) en 2023

[1] Déchets Ménagers et Assimilés. [2] Service Public de Gestion des Déchets. [3] Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux. [4] Ordures Ménagères Résiduelles. [5] Le Code de l'environnement fixe dans le 4ème paragraphe de l'article L541-1 I, l'objectif "Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation, respectivement, 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes, mesurés en masse". Cet objectif s'applique à l'échelle régionale, l'échelle locale est à titre informatif. Sources : collectivités exerçant une compétence déchets (Déclarations Sinoe®)

Eau

État écologique des masses d'eau

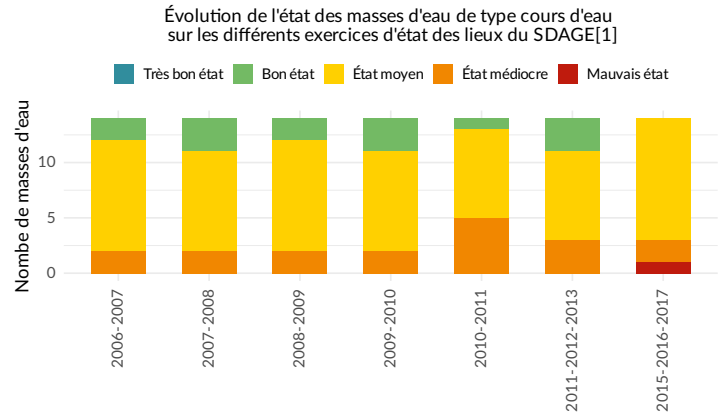
304 km

linéaires de cours d'eau inventoriés sur 6 bassins versants
25 078 km en Bretagne

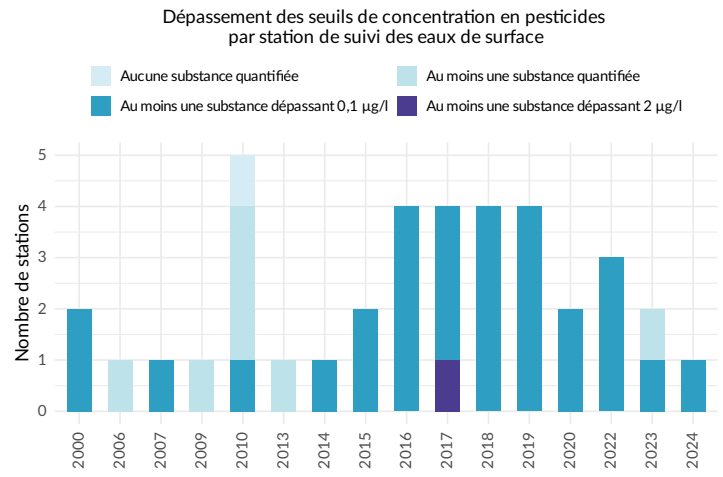
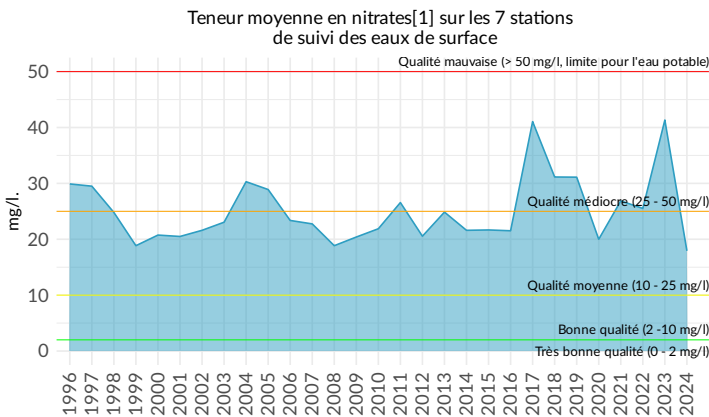
3 SAGE

(schéma d'aménagement et de gestion des eaux) couvrant 14 masses d'eau de cours d'eau sur le territoire : SAGE Rance, Frémur, Baie de Beussais ; Couesnon ; Vilaine - 21 SAGE en Bretagne

i [1] schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Le bon état signifie avoir une eau de qualité et de quantité suffisante pour satisfaire les usages, les écosystèmes et la vie aquatique. Les masses d'eau (une partie de cours d'eau, un plan d'eau ou un groupe de plans d'eau, un estuaire ou une portion du littoral, un espace d'eau souterraine) servent d'unité d'évaluation de l'état des eaux. Source : Sandre, BD Topage 2025, AELB



Qualité physico-chimique des cours d'eau



La pollution des cours d'eau par l'excès de nitrates (eutrophisation) ou par les substances et métabolites de pesticides peut la rendre toxique pour l'environnement et la santé humaine, ce qui implique d'importants traitements pour sa potabilisation, voire l'abandon de certains captages d'eau potable.

i [1] La teneur est exprimée par le percentile 90 (Q90), soit la valeur de concentration au-dessous de laquelle se situent 90 de l'évaluation de la concentration mesurée. Sources : Naiades - OFB, OSUR - AELB, LYXEA - DREAL (réseaux de suivi Loire-Bretagne, régionaux, départementaux et de bassins versants)

Ressource en eau

- %

des cours d'eau asséchés en septembre 2024 (0 observations)
4 % en Bretagne (129 observations)

99 %

de l'eau brute prélevée en 2022 à partir des ressources souterraines
25 % en Bretagne

i Les étiages estivaux des cours d'eau sont caractérisés par l'observation visuelle de leur niveau d'écoulement, par les agents de l'OFB via l'Observatoire national des étiages (ONDE). Les prélèvements d'eau brute correspondent aux prélèvements soumis à redevance à l'agence de l'eau, hors usages énergie, canaux, abreuvement du bétail et nettoyage des installations d'élevage. Elle ne prend pas en compte l'eau importée sur le territoire via le réseau public d'eau potable. Le niveau des nappes d'eau souterraine (indice piézométrique standard) est évalué chaque mois par le BRGM, en comparaison à l'historique de la donnée sur chaque piézomètre. Sources : ONDE - OFB, BNPE - OFB / AELB, SIGES BRGM

Paysages

8 unités de paysages^[1]

sur 113 en Bretagne
Découvrez le détail sur l'OLE

7 suivis photographiques^[2]

sur le territoire

11 enjeux^[3]

sur 12 très représentés en Bretagne
Découvrez le détail sur l'OLE

11 dynamiques^[3]

sur 12 très représentées en Bretagne
Découvrez le détail sur l'OLE

0 commune^[4]

concernée par un plan de paysages sur les 19 communes du territoire

0 % de la population^[4]

du territoire est couverte par un plan de paysages



[1] Cet indicateur montre la diversité des paysages du territoire. Plus il y a d'unités de paysage dans le territoire, plus les paysages sont variés tant géographiquement que culturellement. Il existe 113 unités de paysage en Bretagne = 113 entités paysagères singulières. [2] Nombre de points de vue paysagers qui sont rephotographiés à des intervalles réguliers. L'objectif : suivre les transformations paysagères dans le temps. [3] Issus de l'analyse de l'Atlas de paysage départemental, les enjeux et dynamiques sont à prendre en compte dans les décisions publiques en matière d'aménagement du territoire. Ils sont plus ou moins communs en Bretagne (de très représentés à spécificité locale). [4] Le suivi des plans de paysage donne des indications sur la prise en compte des paysages dans les politiques publiques. Ils ont pour objectif de définir des objectifs de qualité paysagère qui doivent s'inscrire dans l'action et la planification territoriale. Sources : Atlas de Bretagne (CD 22, CD 35, DDTM 56, DDTM 29), OEB - POPP Breizh, Dreal Bretagne

Prévention des risques technologiques

166 ICPE^[1]

soit 55,4 pour 100 km²
Région : 59.5 pour 100 km²

0 site(s) SEVESO

soit 0 pour 100 km²
Région : 0.2 pour 100 km²

1 établissement(s) IED^[2]

soit 0,3 pour 100 km²
Région : 6.1 pour 100 km²

10 sites et sols pollués^[3]

soit 3,3 pour 100 km²
Région : 3.9 pour 100 km²

10 SIS^[4]

soit 3,3 pour 100 km²
Région : 4.9 pour 100 km²

0 SUP^[4]

soit 0 pour 100 km²
Région : 0.1 pour 100 km²



[1] Installations classées pour la protection de l'environnement : toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques pour les tiers - riverains et/ou de provoquer des pollutions ou nuisances vis-à-vis de l'environnement. [2] Directive n°2010/75 du 24/11/2010 relative aux émissions industrielles qui définit au niveau européen une approche intégrée de la prévention et de la réduction des pollutions émises par les installations industrielles et agricoles. [3] Sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. [4] Secteurs d'information sur les sols (SIS) / Servitudes d'utilité publique (SUP) : terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement. Sources : Ministère de la transition écologique - Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

Consommation foncière

176 hectares

Espaces naturels agricoles et forestiers consommés entre 2011 et 2021

13,1 %

Pourcentage du territoire urbanisé en 2021
Bretagne : 14,2 %

+ 4,7 %

Évolution de la superficie urbanisée du territoire entre 2011 et 2021
Bretagne : + 3,9 %



Source : Mode d'Occupation des Sols (MOS) foncier 2011/2021 - Région Bretagne

DÉPLIANTS
« ZOOM SUR »



BROCHURES
« DONNÉES
& ANALYSES »



NEWSLETTERS
« JE DÉCOUVRE
L'ENVIRONNEMENT
EN BRETAGNE »



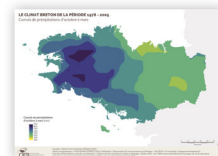
ET LA « DONNÉE
ENVIRONNEMENTALE
EN BRETAGNE »

ARTICLES
ET DOSSIERS
PÉDAGOGIQUES



**POUR
ALLER
PLUS LOIN**

CARTOTHÈQUE



INFOGRAPHIES
« L'ESSENTIEL
EN IMAGES »



**RESTEZ
CONNECTÉS !**

 bretagne-environnement.fr



TABLEAUX
DE BORD

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux !

-  facebook.com/ObservatoireEnvironnementBretagne
-  linkedin.com/company/observatoireenvironnementbretagne



Documentation données OEB
Un accès direct aux méthodologies
employées par l'OEB pour la production
des indicateurs.
doc-data-oeb.readthedocs.io



Observatoire local de l'environnement
Un accès centralisé aux indicateurs
environnementaux de votre territoire pour
une connaissance partagée et homogène
entre tous les territoires bretons
ole.bretagne-environnement.fr

L'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) accompagne depuis 2007 la mise en oeuvre des politiques publiques de l'environnement en Bretagne dans deux domaines d'actions : l'accès à la connaissance environnementale et l'observation.

Administré par l'État, la Région Bretagne et les collectivités membres, ce groupement d'intérêt public régional produit des indicateurs et des tableaux de bord indispensables à la compréhension de l'évolution de nos territoires et au suivi des politiques publiques. Par ses différentes productions, l'OEB contribue à fiabiliser la décision, à la transparence sur les données et facilite le dialogue.

